

# La grève générale de 1918 à Lausanne : un épisode légendaire : l'arrestation et le procès d'Ernest Gloor

Autor(en): **Vuilleumier, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **2 (1985)**

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-520175>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA GREVE GENERALE DE 1918 A LAUSANNE : UN EPISODE LEGENDAIRE : L'ARRESTATION ET LE PROCES D'ERNEST GLOOR.

*par Marc Vuilleumier*

Certains estiment que le fait divers, l'événement mineur relèvent d'une conception anecdotique de l'histoire, dépassée depuis longtemps. Pourtant, à condition d'être correctement étudiés, de petits faits s'avèrent souvent très révélateurs et beaucoup plus riches de signification qu'il ne paraît au premier abord.

L'arrestation d'Ernest Gloor, le 12 novembre 1918, sa condamnation sont bien connues. Très tôt elles se sont intégrées à la biographie officielle du médecin et conseiller national socialiste dont Pierre Jeanneret a récemment retracé les grandes lignes (Dix grandes figures du socialisme suisse, Lausanne, Parti socialiste vaudois, 1983, p. 12 - 13). Ce 12 novembre 1918, le jeune étudiant en médecine aurait harangué les soldats mobilisés contre les grévistes, les incitant à ne pas tirer contre le peuple. La procédure de la justice militaire, conservée aux Archives fédérales à Berne, et la presse permettent de se faire une idée plus précise de l'affaire. (1)

Lisons la déposition du prévenu, faite le lendemain de son arrestation : durant toute la nuit du 11 au 12 novembre, dit-il, il avait attendu anxieusement son père, chef de train, qui présidait l'assemblée des cheminots appelés à décider de leur participation à la grève et ne rentra qu'à quatre heures du matin. "Les jours précédents, j'avais longuement discuté avec mon père des questions sociales et de la grève des cheminots en particulier. Mon père estimait que les cheminots ne devaient pas se joindre à la grève. J'étais d'un avis opposé, pensant que par solidarité avec leurs camarades de la Suisse allemande, les cheminots romands devaient participer à la grève [....]. Je tenais le raisonnement suivant : puisque le Conseil fédéral mobilise les troupes, il est nécessaire que le Soviet

d'Olten mobilise toutes ses forces et notamment les cheminots afin de contrebalancer les forces militaires et de pouvoir aboutir à une conciliation en évitant toute effusion de sang". La mesure était grave, "mais je la croyais de nature à impressionner très fortement le peuple et le gouvernement et j'espérais qu'alors, sous cette impression, et avec l'appui de certains groupements (église ou parti modéré) on arriverait à une conciliation."

Cette déposition, contresignée par Gloor, traduit clairement sa pensée, malgré l'emploi, par le greffier, du terme "Soviet d'Olten" dont le prévenu ne s'est sans doute pas servi. Comme pour la plupart des socialistes suisses, à ses yeux, la grève générale devait constituer une manifestation de force permettant l'établissement d'un rapport plus favorable lors des tractations qui s'ouvriraient avec le Conseil fédéral. Mais ces négociations devaient ouvrir la voie à un profond renouveau, comme le jeune étudiant l'affirma à sa tante, Madame Marguerite Gloor, épouse d'un juge au tribunal de district, qu'il rencontra le 12 au matin, alors que, de son domicile de Chailly, il descendait à Lausanne en compagnie d'un ami mobilisé.

"Je ne lui ai pas caché ma satisfaction de voir que la grève avait réussi ou plutôt qu'elle était déclarée. Ma tante me demanda alors : mais enfin, que voulez-vous? Car enfin les ouvriers sont bien payés en Suisse? - Je lui répondis que les mouvements actuels, tant en Suisse qu'à l'étranger, n'avaient pas pour seul but l'élévation des salaires mais bien une transformation politique et sociale tendant à la socialisation du sol et à la réalisation du collectivisme".

A la Place Saint-François, des soldats mobilisés avaient formé les faisceaux et attendaient, devant la Banque fédérale; là, Gloor fut accosté par l'un d'eux, le caporal Albert Wuistaz, un ancien camarade de l'Ecole industrielle. Ce fut l'occasion d'un curieux quiproquo dont nous emprunterons le récit aux considérants du jugement : "que le caporal Wuistaz, qui connaissait Gloor

depuis longtemps, s'étant approché pour lui toucher la main, l'accusé lui dit en l'interrogeant : Alors, tu ne pars pas? Ce à quoi Wuistaz lui répondit : non! ; qu'avant que Wuistaz eût pu s'expliquer, l'accusé dit encore : - Tu as raison, il faut résister; que Wuistaz répliqua alors à Gloor : - Ce n'est pas ça, si je ne pars pas, c'est que je n'ai pas de train et que nous cherchons un moyen de locomotion".

Là-dessus, Gloor aurait encore ajouté, ce qu'il nia dès le début de l'instruction, "Il faut que la troupe résiste". Un civil, Auguste Tauxe, représentant de commerce, qui avait écouté la conversation, intervint alors : "Etes-vous Suisse? Alors vous devez savoir que vos propos tombent sous le coup de la loi. "Gloor reconnut que Tauxe avait raison, mais en ajoutant que sa conscience à lui, Gloor, lui permettait de parler comme il venait de le faire à ces soldats".

Tauxe sera le seul témoin à avoir entendu la phrase contestée; deux autres soldats, présents sur les lieux "n'ayant prêté qu'une attention discrète à cette conversation, n'ont perçu que ces trois mots : Il faut résister", termes que Gloor avait reconnus dès le début.

Le vaillant représentant de commerce ayant été quérir les gendarmes, Gloor fut arrêté et conduit au poste de St-François où il déclara "que s'il était actuellement appelé au service, il se rendrait sur la place de rassemblement, où il refuserait de marcher et qu'il se ferait écrouer pour ne pas tirer sur ses compatriotes". Par la suite, il reviendra sur cette déclaration, "faite dans un moment où il était particulièrement excité".

Lors de l'instruction, il eut l'occasion de s'expliquer sur ses propos de la Place St-François : "je laissai échapper cette phrase malheureuse : Il faut résister. Je reconnais que cette phrase pouvait être prise comme une provocation et c'est ce que je déplore car j'avais pris la décision de ne pas faire de propagande antimilitariste. J'appartiens à la Jeunesse socialiste et à l'Union chrétienne de Lausanne. J'ai toujours prêché le calme et si j'estimais la grève nécessaire, je voulais qu'elle s'accomplît avec ordre [...]. Je répète

que cette phrase m'a échappé. Elle est sortie comme un écho des conversations que j'avais eues les jours précédents. J'ajoute que j'étais très fatigué, n'ayant pas dormi les dernières nuits". S'il avait été mobilisé, ajouta-t-il, il aurait marché, "car je ne voulais pas faire de chagrin à mes parents. Puisque j'aurais moi-même marché, je reconnais qu'il était lâche d'engager un soldat à résister".

Interrogés par le juge d'instruction militaire, la plupart des témoins ne tarirent pas d'éloges. La tante, Marguerite Gloor : "Je le respecte beaucoup, car il a une vie très digne. Ses parents, de situation modeste, sont très honorables. Je sais que mon neveu a donné des leçons pour aider à payer ses études. Il a été attiré vers le socialisme depuis l'âge de 17 ans. Après avoir été un membre zélé de l'Union chrétienne, il est entré dans le mouvement de la jeunesse socialiste. Il présidait aussi le groupe chrétien social. C'est un garçon foncièrement bon qui se démenait pour les pauvres, consacrait ses rares loisirs à faire de la lecture à des malades et s'est entièrement dévoué pendant l'épidémie de grippe [....]. Je déclare que mon neveu est un garçon sincère et pris d'utopie qui considère sa position de médecin comme un véritable apostolat".

Un autre témoin, encore mobilisé, le sergent Pierre Nicole, étudiant ingénieur, membre, comme Gloor, de la société de Zofingue, déclara : "De mon point de vue, c'est un saint, car il devance absolument nos temps". Mais le commandant de compagnie qui, sur mandat du juge, avait recueilli la déposition de Nicole, ne put s'empêcher de donner son avis : "Mon opinion est que ledit Gloor, à force de rêver l'amélioration de l'ordre social, en arrive à être à côté des lois; il fait plutôt pitié; son activité antimilitariste n'en est pas moins dangereux et je lui souhaite de recevoir une leçon pratique d'instruction civique par quelques jours à l'ombre. C'est la logique la plus élémentaire et la contrepartie de notre mobilisation".

Quant au rapport de la Police de sûreté, en date du

2 décembre et signé de l'agent Henry, il se borne à relever que Gloor est président de la Jeunesse socialiste, zofingien, qu'il jouit d'une excellente réputation, ne fréquente que peu les établissements publics et qu'on ne peut lui reprocher aucun fait délictueux, pas même une farce d'étudiants.

Malgré ces témoignages des plus favorables, Gloor demeura incarcéré à la prison de l'Evêché jusqu'au procès, qui s'ouvrit au château de Beaulieu, le mardi 16 décembre, devant le Tribunal militaire territorial I.

Selon les journaux, il s'agissait d'une "affaire qui a fait un certain bruit à Lausanne" (FAL), "qui provoqua une vive sensation dans la population lausannoise et qui passionna même certains milieux que l'on a pris l'habitude de qualifier d'avancés" ( TL ). Remarquons cependant que ni ce "bruit" ni cette "sensation" n'avaient trouvé jusqu'alors le moindre écho dans la presse. Toujours est-il que, le matin du 16 décembre, "les tribunes sont combles, à l'ouverture du procès, lorsque paraît l'accusé, "un jeune homme des plus sympathiques, manifestement sincère et droit" ( TL ). Il confirme ses dépositions précédentes : "La phrase malheureuse qu'on me reproche m'a échappé. Je n'ai pas engagé Wuistaz à ne pas marcher. J'ai simplement dit qu'il fallait résister. C'est à ce moment-là qu'un civil intervint. En somme, on a mal interprété mes paroles, je n'avais nullement l'intention d'engager les soldats à ne pas accomplir leur devoir".

Question du président, le major Sidney Schopfer, Grand Juge, par ailleurs député radical au Grand Conseil: " J'avoue ne pas très bien comprendre". Réponse :  
 - "J'étais très fatigué, très surexcité, je ne me suis pas rendu exactement compte de la portée de mes paroles".  
 "L'accusé reconnaît que ses paroles étaient imprudentes" (FAL). Partisan des réformes, de l'action politique légale, il précisa son attitude à l'égard des bolchéviks :  
 " Non, je n'admire pas leurs méthodes. Mais je crois aussi que l'on calomnie beaucoup ces gens-là".

S'il avait été, lui aussi, appelé sous les drapeaux, il se serait rendu à St-Maurice, sa place de mobilisa-

tion, et aurait demandé à être versé dans une unité sanitaire. "A une autre question, l'accusé répond que selon lui les réformes économiques ne suffisent pas à assurer le bonheur de l'humanité. C'est le coeur humain qu'il faut transformer aussi. C'est pour cela que lui chrétien est entré dans le Parti socialiste".

Le président ayant prétendu discerner une contradiction entre les propos "séditieux" de l'accusé et sa volonté affirmée de ne pas engager les soldats à désobéir, Gloor précisa encore : "Je répète que je n'avais pas l'intention de dérouter les soldats. Il s'agissait d'une parole en l'air. Je ne me suis rendu compte de la portée de mes paroles que lorsqu'un des soldats m'a répondu : non, il faut marcher".

D'autres questions lui donnèrent l'occasion de revenir sur les raisons et la nature de son engagement politique. "Il a même fondé la Jeunesse socialiste, une société très forte, mais qu'il a toujours cherché à détourner de la voie révolutionnaire. La Jeunesse socialiste de Lausanne a un casier aussi blanc que le sien. J'estime, ajoute-t-il, de mon devoir de médecin de m'occuper des questions sociales. A une autre question, l'accusé répond qu'en 1914, ayant beaucoup lu Tolstoï, il souffrit énormément d'être obligé de faire son service militaire. A Dailly où il se trouvait, le cafard régnait parmi la troupe. En dépit de ses scrupules de conscience, de ses souffrances personnelles, il s'ingénia à remonter le moral de ses hommes. Gloor ajoute que, comme caporal, il était très sévère avec ses hommes et ne supportait pas le sabotage dans la section".

Cette attitude sous l'uniforme l'avait fait apprécier de ses supérieurs dont plusieurs vinrent témoigner en sa faveur, tel le capitaine Roger Mathey : "Le témoin connaissait les idées socialistes de ce sous-officier mais il a affirmé que jamais Gloor n'a cherché à faire de la propagande antimilitariste. Le groupe commandé par le caporal Gloor était l'un des meilleurs. Le soir, pendant l'hiver, Gloor amusait ses soldats par des chansons qu'il composait lui-même. Le capitaine Mathey

ajoute que l'accusé a toujours eu une conduite exemplaire. C'est un pacifiste, mais non un anarchiste".

Appréciations analogues dans la déposition du premier-lieutenant Adrien Rochat. Eloges également chez d'autres témoins : la tante, P. Nicole qui répétèrent leurs déclarations faites à l'instruction; Mademoiselle Eve Thévenaz, institutrice à Lausanne, qui montra les efforts de Gloor en faveur de l'instruction populaire; Emile Béranger, chapelain de l'Hôpital, qui parla du dévouement de l'accusé au chevet des malades atteints par la grippe espagnole.

"M. le Professeur René Guisan a connu Gloor très jeune. Ce qui l'a toujours frappé, c'est le dévouement sans limite dont l'accusé a fait preuve, soit à l'Union chrétienne, soit dans le groupe des volontaires, soit dans celui des Eclaireurs". Pour le président de Zofingue, Marcel Bridel, Gloor était un être incapable de mentir. "M. Bridel, tout en rendant hommage aux qualités de Gloor, pense que Gloor se laissa quelque peu aveugler parfois par le but poursuivi".

A la reprise de l'audience, à 14 heures 45, Schopfer interrogea une dernière fois l'accusé : approuvait-il les paroles qu'on lui reprochait? - Je les désapprouve, mon major. - Reconnaissez-vous avoir prononcé des propos imprudemment séditieux? - Oui. - Est-ce que vous prenez l'entière responsabilité de vos actes? - Oui".

Le réquisitoire du major Edouard Chapuisat sera diversement apprécié : "Réquisitoire impressionnant que l'on sent dicté plus par sa conscience d'homme et de citoyen que par le souci d'appliquer le code" ( TL ); "plutôt modéré" ( GdL ); "plus sévère que ce que à quoi nous nous serions attendu", lit-on dans le Droit du Peuple ( DdP ), qui trouvait par ailleurs Chapuisat "sympathique, quoique officier et réquisiteur officiel de condamnations". Ancien secrétaire de l'exécutif genevois, historien de l'époque révolutionnaire et impériale, devenu, en 1918, directeur du Journal de Genève, Edouard Chapuisat était effectivement un esprit beaucoup plus ouvert que la moyenne des juges militaires ou des hommes politiques locaux.



Contrastant avec le caractère qu'avaient eu jusqu'alors les débats, son réquisitoire prit un tour ouvertement politique. Opposant la "joyeuse" mobilisation de 1914 à la triste levée de 1918, il s'en prit à cette grève générale, oeuvre de l'étranger; c'était l'Allemagne qui, sur le point de s'effondrer, avait cherché à provoquer le chaos chez les neutres qui s'étaient refusés à intervenir en sa faveur. Cette thèse, que l'on trouve dans la presse romande de l'époque venait encore d'être développée par Robert de Traz dans la Semaine littéraire du 7 décembre. Le directeur du Journal de Genève la reprenait à son compte sans aucun des scrupules ou des doutes qu'elle aurait dû susciter chez l'historien qu'il était. Certes, admettait-il, les grévistes eux-mêmes n'étaient pas conscients de cette manipulation germanique et, comme eux, Gloor avait été trompé par le Comité d'Olten. Reprenant l'expression malheureuse d'Humbert-Droz : "la grippe venge les travailleurs", Chapuisat, magnanime, déclara que l'armée suisse, elle, ne voulait pas se venger sur Gloor. "Il faut laisser à cet homme victime d'un moment d'égarement la possibilité de revenir à de meilleurs sentiments", conclut-il en réclamant une peine de deux mois d'emprisonnement, sans dégradation ni privation des droits civiques.

Le défenseur d'office, le premier-lieutenant Krayenbuhl, un jeune avocat, prit sa tâche à coeur. Le Droit du Peuple évoque sa "belle plaidoirie si convaincue", son "appel éloquent à la conscience des juges". Revenons au compte rendu de la FAL : "Dès l'enfance, dans les milieux ouvriers de Renens où il [= Gloor] vivait alors, il est frappé par les misères qui l'entourent. Le regard grave des enfants pauvres l'attriste profondément. A un certain moment, il entre à l'Union chrétienne où l'on discute des questions sociales. Quand la discussion ne lui suffit pas, il veut agir. Il fonde le groupe de volontaires, organise les Eclaireurs. Il réussit à trouver 24.000 Fr. pour les ouvriers italiens du Mont-d'Or, etc. etc. A cette époque, il n'avait pas encore 20 ans!"

Pour son avocat, Gloor "voulait apporter un peu d'amour dans un milieu où il y a beaucoup de haine. Son raisonnement est absolument contraire à celui de Karl Marx". Et de rappeler que ce soldat modèle, refusé à la visite sanitaire à cause de son tour de thorax insuffisant, avait fait des pieds et des mains pour entrer néanmoins dans l'armée où il avait fait plus de 500 jours de service, "torturé par sa conscience et uniquement par amour pour sa mère" ( DdP ).

"Gloor comme tant d'autres a été berné. Et à ce propos le défenseur exprime le regret que le Conseil fédéral, ayant en main la preuve de l'origine étrangère du mouvement, n'ait pas immédiatement ouvert les yeux du peuple". Et de conclure à l'acquittement de son client.

Le tribunal se retira, peu avant 17 heures, mais ses délibérations durèrent plus que prévu car, à 19 heures 45, on annonça que le jugement ne serait rendu que le lendemain, mercredi 17, à neuf heures. A la majorité des voix, Gloor fut condamné plus lourdement que ne le réclamait le réquisitoire : trois mois de prison sous déduction de la préventive depuis le 14 novembre, paiement des frais ( 150 Fr. ).

Dénonçant "cette parodie de justice que sont les oeuvres de ces tribunaux de la caste militaire qui est juge et partie dans tout ce qu'elle a à examiner", le Droit du Peuple, dans un article signé N. J., s'en prenait à un état d'esprit général qui avait influencé le tribunal. "Gloor avait les cheveux longs, une longue pélerine, c'était un bolchevik comme Rosselet était un Russe et comme, au second procès Baudraz [un objecteur de conscience], Bersot du Locle était "étranger" pour M. le Grand Juge Sydney Schopfer. Voilà le résultat de la xénophobie rabâchée par toute la bonne presse où pontifie le pasteur Amiguet, par la Gazette de Lausanne, par le vieux Journal de Genève...."

Cette diatribe n'était pas exagérée; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'oeil à la presse romande de l'époque : ententophilie sans nuance, absence totale d'esprit critique, dénonciations haineuses des

prétendues menées "boches" et bolchéviques, appels à l'expulsion des étrangers suspects.... Le Grutli, la petite feuille du "pseudo-socialisme repentant de Gavillet et Rapin" (A. Lasserre), en est un exemple. Pour elle, Gloor "s'était laissé prendre corps et âme dans l'engrenage politico-mystique des jeunes socialistes où il s'est imbu de théories et d'idées absurdes. Ce qui se passe dans la cervelle de ces jeunes gens est effrayant. C'est le chaos".

Les autres journaux s'abstinrent de tout commentaire, si ce n'est un collaborateur de la FAL, qui signe P., lequel, sous le titre "Réfractaires et utopistes. A propos du cas Gloor", publia, le 23 décembre, quelques considérations sur l'objection de conscience. A ses yeux, l'essentiel était de renforcer la cohésion et la discipline dans le pays. Or les procès de Baudraz et de Gloor allaient à l'encontre d'un tel but en laissant à chacun un sentiment d'insatisfaction, en diffusant des idées dangereuses et en braquant encore plus le condamné contre l'ordre établi. Aussi proposait-il une méthode plus douce et pragmatique : exempter sans bruit, pour de prétendues raisons médicales, réfractaires et utopistes.

Le Droit du Peuple avait ouvert une souscription pour couvrir les frais du procès ( 150 Fr. ); il fallut l'arrêter le 20 décembre, car elle atteignait déjà 357 Fr. "Le surplus sera employé à améliorer l'ordinaire de notre ami Gloor et ce qui restera sera tenu à sa disposition". Son collègue, le jeune médecin Oscar Forel, publia, dans ce même numéro, une "Lettre ouverte à E. Gloor", l'assurant, en son nom et en celui de son père, de son entière solidarité. Sur la même page, Auguste Forel, lui, dans un article intitulé "Infamies", s'en prenait à l'ensemble de la politique répressive : emprisonnement de Bertoni à Zurich, d'Humbert-Droz, de réfugiés russes, de réfractaires, expulsions, etc. "Sur ma foi, ce sera bientôt un honneur d'être chez nous en prison ou sur le banc des accusés et un déshonneur de gouverner ou d'être juge", concluait-il.

Aujourd'hui, on ne peut qu'être frappé par la lour-

deur de la peine qui frappa Gloor pour quelques propos sans conséquence, tenus lors d'une conversation privée. Pour la comprendre, il faut se reporter à l'atmosphère du moment, à la haine et à la peur rétrospective dont les grévistes furent l'objet de la part d'une opinion publique chauffée à blanc par une presse dont certains organes étaient bel et bien, eux, à la solde de l'étranger. Dans de telles circonstances, rien d'étonnant de voir les juges se montrer plus sévères que le procureur.

Il s'agissait bien d'un procès politique, comme le montre le réquisitoire de Chapuisat. Mais la défense, elle, n'a pas été une véritable défense politique. Passons sur le rôle de l'avocat d'office qui reprit à son compte les allégations de l'accusation quant aux origines étrangères de la grève; Gloor, lui, s'est exprimé avec la franchise et l'honnêteté que tous lui reconnurent mais, à aucun moment, il n'a tenté de replacer le débat sur le terrain politique. Cette défense modérée ne lui épargna pas une lourde condamnation qui, malgré la volonté de l'Auditeur, a toutes les apparences d'une véritable vengeance.

Enfin, à sa manière, Gloor témoigne bien des contradictions du socialisme suisse de son temps. Celui-ci, impuissant à faire triompher les réformes qu'il préconisait, se voit obligé, presque à son corps défendant, de recourir à la grève générale pour faire pression sur un Conseil fédéral tout puissant grâce aux pleins pouvoirs, votés en leur temps par les députés socialistes quasiment unanimes. Au lendemain de la révolution russe, au moment où les empires centraux s'effondrent, ils espèrent imposer, par la grève, l'amorce d'une véritable et profonde transformation sociale, comme l'affirme Gloor à sa tante. Mais les socialistes ont gravement sous-estimé leurs adversaires, la rapidité de leur réaction, leur décision, leur capacité à regrouper en un bloc les classes moyennes et paysannes, voire même, en pays romand principalement, d'assez larges secteurs de la classe ouvrière. Comme on pouvait le prévoir, le gouvernement oppose aux grévistes les soldats qu'il mobilise. Mais les socialistes ne sont pas préparés; leurs

électeurs, leurs militants même sont laissés à eux-mêmes quand arrivent les ordres de marche. On avait condamné l'antimilitarisme, on l'avait qualifié d'anarchisme, mais on n'avait rien préparé pour s'opposer à l'armée, se privant ainsi des moyens nécessaires à la résistance. Dès lors, l'échec était inévitable.

Rapidement, l'arrestation et la condamnation de Gloor ont pris un tout autre caractère : malgré le jeune médecin et à son insu, la légende héroïque se substitua à la réalité. La dévoiler en recourant aux sources, c'est retrouver, sous l'image d'Epinal, toute la complexité d'une époque et aussi celle d'un individu avec toute sa richesse humaine.

---

1- Archives fédérales, M.J. 1918, No 2644. Toutes les citations de la procédure sont extraites de ce dossier. Le compte rendu le plus détaillé du procès a paru dans la Feuille d'Avis de Lausanne ( FAL ) du 18 décembre; la plupart des citations sans indication de source lui sont empruntées. Le compte rendu de la Tribune de Lausanne est plus bref, plus synthétique ( TL ). La Gazette de Lausanne a publié les considérants du jugement, tout comme la FAL du 19 décembre.

---

ANNEXESI. Paul Golay : La condamnation de Gloor.

Trois mois de prison pour avoir émis une pensée ou, si vous aimez mieux, invité les soldats à résister aux suggestions de l'emballement, de la haine et de l'impatience.

C'est beaucoup.

Le tribunal n'a point saisi, en sa noble beauté, la figure morale et idéaliste de notre camarade. Il n'a point vu que cet homme, venu à nous par le besoin impérieux de servir les faibles, apportait dans son apostolat la sérénité d'une conscience sans fraude et d'une âme réfractaire à l'animosité et à la colère.

De tels êtres, toujours, seront méconnus. Méconnus de ceux-là même qui les comprennent et de ceux qui, appelés à les juger, les caricaturent, en leur esprit, avant de leur appliquer la bonne loi de l'ordre et de la répression.

Nous ne maudirons ni le tribunal ni le quidam qui le dénonça. Nous savons trop que nos rancunes sont improductives et nos imprécations stériles. Rester fidèle à son idéal en se haussant jusqu'à lui, voilà la route. Une route périlleuse sur laquelle nous cherchons sans cesse. Qu'importe.

Que Gloor, que nous aimons comme un frère pour son enthousiasme, sa loyauté, son regard de lumière et de joie, que Gloor sache que nous sommes avec lui en pensée constante. Et pour lui, afin que rien ne lui soit déplaisir et peine, nous serons sans animosité contre ses juges, esclaves d'une loi qui ne connaît point la conscience.

Un jour viendra où l'esprit tuera l'épée. Ce sera notre vengeance à tous.

(Le Droit du Peuple, 20 décembre 1918).

## II. Une visite de Gloor à Romain Rolland.

18 mai 1918. Visite d'Ernest Gloor, étudiant en médecine à Lausanne. C'est la première fois que je vois ce jeune homme, dont les écrits généreux m'ont plusieurs fois frappé, soit à propos du réfractaire Baudraz, soit dans les publications de Zofingue et dans la jeune revue L'AUBE. Il est très grand, maigre, sérieux, réfléchi, il parle simplement. Il était directeur du cercle des internes français à Lausanne et s'acquittait de sa tâche avec beaucoup de dévouement affectueux, sans mêler la politique à ce qui lui semblait avant tout un acte de fraternité internationale. Mais le nationalisme irritabile et maladroit qui sévit dans toute notre politique française, et auquel le consulat français de Lausanne donne malheureusement des arrhes, s'est indigné que le cercle des internes français fût dirigé par un Suisse vraiment neutre, se refusant à toute phobie de race ou de nation, et qui exprimait des idées d'internationalisme chrétien dans la revue L'AUBE. Il a exigé que Gloor fût congédié : ce qui eut lieu, cet hiver, après deux ou trois mois de discussions. J'ajoute que Gloor, qui en a été fort attristé, n'a rien fait pour ébruiter l'affaire, comme l'eussent voulu ses amis de Zofingue, plus indignés que lui; il a tout fait au contraire pour éviter qu'elle ne s'envenimât. Connaissant certains de ses écrits, je craignais de trouver en lui un mysticisme tolstoïen de la non-résistance, un peu doctrinaire, et ne tenant pas assez compte de la réalité. J'ai été heureux de voir qu'il avait un esprit juste et sensé.[....]

Pour en revenir à Gloor, nous causons de l'Asie, dont l'importance nous apparaît devoir être très grande dans l'avenir (comme elle le fut dans le passé, mais notre ignorance l'a trop oublié). Gloor parle d'un frère de Maurice Millioud, qui est un orientaliste remarquable, d'esprit très libre, et qui a eu beaucoup d'influence sur son groupe de jeunes étudiants lausannois. Toute cette jeunesse Zofingienne semble souffrir beaucoup de l'éducation qu'elle a reçue, et de l'esprit qu'elle trouve chez ses aînés; elle réagit, avec une

singulière indépendance. Sur beaucoup d'entre eux la Révolution russe a exercé une fascination qui n'est pas près de s'effacer. Celle de la Révolution française, en 1789-1792, sur la jeunesse d'Europe, devait être semblable. Il faudra bien des abus et des désastres pour les désillusionner. On entend certains de ces jeunes Suisses - et des meilleurs - dire sincèrement qu'ils se battraient avec beaucoup plus d'enthousiasme pour la patrie s'ils étaient Russes, qu'étant Suisses. Car la Russie de Lénine et des Soviets représente pour eux un idéal nouveau, au lieu qu'ils ne voient dans tout le reste de l'Europe qu'une lutte de bourgeoisies séniles, et d'intérêts masqués d'idéologies. Gloor a été mobilisé au commencement de la guerre, pendant plus d'un an, à Dailly, au-dessus de Saint-Maurice. L'enthousiasme du début s'éteignit peu à peu; et dans le long ennui de la vie sans but, isolée du reste du monde, une vague de neurasthénie s'étendit sur presque tous; leur énergie - même physique - était, de jour en jour, diminuée. Presque quotidiennement se produisaient des accidents pour les mêmes exercices qui étaient, dans les premiers mois, exécutés sans erreur. (Aucune mauvaise volonté, une sorte de découragement total.) Puis une épidémie de suicides se déclara. Il fallut démobiliser le contingent.

(L'indépendance nouvelle de cette jeune Suisse se traduit notamment, chez les étudiants en médecine, par une sorte d'organisation syndicale des étudiants, qui prétendent discuter d'égal à égal avec leurs maîtres sur les questions d'enseignement, d'examens, de diplômes, et les remanier ensemble. A la tête du groupe des étudiants en médecine de Lausanne est le fils d'A. Forel.)

R. Rolland, Journal des années de guerre 1914-1919

Paris 1952, p. 1466 - 1468.